Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00443 **Publié le 30 octobre 2026**

Délibération n° 6/CP du 28 octobre 2026

Fixant la date d'ouverture et la durée de la seconde session ordinaire de l' année 2026 du congrès de la Nouvelle-Calédonie

La commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la proposition de délibération n° 6 du 1er octobre 2026 fixant la date d'ouverture et la durée de la seconde session ordinaire de l'année 2026 du congrès de la Nouvelle Calédonie ;

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1er : La date d'ouverture de la seconde session ordinaire de l'année 2026 est fixée au 16 novembre 2026.

Article 2 : La durée de la session est fixée à deux mois.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 28 octobre 2026.

La présidente de la commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie

VEYLMA FALAEO